Military Police Complaints Commission

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-64
ISBN: 0-660-62267-X

MILITARY POLICE COMPLAINTS COMMISSION

COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE

Military Police Complaints Commission

2003-2004 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

Honourable John McCallum, P.C., M.P.
Minister of National Defence

Canada

270 Albert Street, 10th Floor, Ottawa, Ontario K1P 5G8 Tel.: (613) 947 5625 Toll free: 1 800 632 0566 Fax: (613) 947 5713
270, rue Albert, 10e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5G8 Tél. : (613) 947 5625 Sans frais : 1 800 632 0566 Téléc. : (613) 947 5713

Table of Contents **Page No.**

Chairperson's Message and Management Representation Statement 1

Chairperson's Message 1

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 3

Raison d'être **4**

Planning Overview **4**

Plans and Priorities by Strategic Outcomes **6**

Summary 6

Details 7

Organization **10**

Strategic Outcomes and Business Line **10**

Accountability 11

Commission Planned Spending 12

Annexes **13**

A. Financial Information 13

Net Cost of Program for the Estimates Year 13

B. Legislation Administered by the Commission 13

C. Annual Reports 14

D. Contact for Further Information 14

Chairperson's Message
and
Management Representation Statement

Chairperson's Message

At the completion of our third full year of operation, I am pleased to report that the Military Police Complaints Commission is maturing as an organization with a strong focus on outcomes.

Civilian oversight of law enforcement involves more than investigating complaints and filing reports. We do not measure our success solely on the number of complaints processed in a given year, but also on whether we have succeeded in making the Commission an agent for positive change. In the past year, our findings have led to specific and significant changes in Military Police policies and procedures.

This is the role the Government of Canada intended the Commission to play when it was created on December 1, 1999 and I believe we have made significant accomplishments in this area in 2002-03.

During 2002, the Commission Members and the Directors of the Commission participated in a strategic planning session for the purpose of evaluating the positioning of the Military Police Complaints Commission and setting our course for the future. This resulted in the setting of ten strategic objectives for the organization that have been woven into this 2003-04 Report on Plans and Priorities.

In addition to promoting mechanisms that will serve to ensure all Commission reports achieve the expectation of high quality, a significant priority for the Commission in 2003 will be the preparation and delivery of our input to the 5-year review of the *National Defence Act*. Our experience working with the Act over the past three years will contribute greatly to suggestions for amendments that will further advance the intent of Parliament and the expectations of the Canadian citizens as regards civilian oversight of the Military Police.

Further, the Commission is committed to the ongoing implementation of modern comptrollership through the development of action plans addressing the results of our organizational capacity assessment. The results of the 2002 Public Service Survey have been thoroughly examined and opportunities addressing issues raised have been identified. The Commission is well advanced in its effort to support Government-On-Line initiatives and will continue with objectives in this area over the coming year. The Commission continues its focus on employee retention and well-being and looks forward to further developments in Human Resource Management Reform.

For 2003-04, the Commission will stay the course with the three Strategic Outcomes identified in our earlier Reports on Plans and Priorities with minor adjustments and the updating of our stated priorities and the plans for achieving them. The Commission remains committed to the production of high quality reports following the informal and expeditious handling of complaints, improved awareness of the organization and its activities, and the provision of a quality public service through the continuous search for cost effective solutions and greater efficiencies.

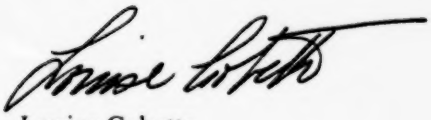

Louise Cobetto
Chairperson

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-04 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Military Police Complaints Commission.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2003-2004 Report on Plans and Priorities:*

- It accurately portrays the Commission's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying Commission information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: R. A. MacDougall
Robert A. MacDougall
Executive Director

Date: FEBRUARY 7, 2003

Raison d'être

The Military Police Complaints Commission (MPCC) is a civilian body, external and independent of the Department of National Defence (DND) and the Canadian Forces (CF). Its mandate is to monitor and review complaints about the conduct of military police members in the performance of their policing duties or functions and to deal with complaints of interference with Military Police investigations. If considered in the public interest, the Chairperson may cause the Commission to conduct an investigation and, if warranted, to hold a hearing into a conduct or an interference complaint.

Our mission is to promote the principles of integrity and fairness and to build a climate of confidence within the DND/CF and amongst members of the Canadian public regarding the activities of the Military Police by ensuring independent, thorough, even-handed and expeditious consideration of complaints of Military Police misconduct or of interference with a Military Police investigation.

For a complete description of what constitutes a conduct or interference complaint and the processes involved in dealing with each, as well as the Annual Reports of the Commission that have been tabled in Parliament, please visit the Web site of the Commission at www.mpcc-cppm.gc.ca.

Planning Overview

The Military Police Complaints Commission is able to deliver its program as a result of being largely funded through operating expenditures and it has the authority to spend revenue received during the year. The Commission is a quasi-judicial tribunal, which reports to Parliament through the Minister of National Defence.

The Commission has no decision-making authority. It formulates recommendations that may result in the censuring of the personal conduct of those who are the subject of complaint, but these recommendations are intended first and foremost to rectify the situations leading to complaints in order to prevent their recurrence. If the person reviewing findings or recommendations of the Chairperson decides not to act on them, the reasons for not acting must be provided to the Minister and the Chairperson.

The Commission is, and must be seen to be, impartial and fair in its dealings with both complainants and subjects of a complaint. The Commission does not act as an advocate for either complainants or the subjects of complaint. Rather, its role is to inquire into complaints independently and impartially to arrive at objective findings and recommendations based on the information provided by complainants, subjects of complaint, witnesses and others who may assist in uncovering the truth concerning events being investigated.

The Commission has no control over the volume or complexity of the complaints it receives. Similarly, it is impossible to predict, in any given year, how many complaints may be deemed to be in the public interest, thereby leading to the more costly public interest investigation by the Commission or a hearing. Consequently, one of the challenges facing the Commission is to manage the ebb and flow of complaints in a cost effective manner.

If the Commission is to successfully address the issues and challenges it is facing, the Commission must be selective in what it does. To this end, the Commission shall continue to focus its time, energy and resources on achieving its mandate, improving operating efficiency wherever possible, and being mindful and supportive of the Government's national priorities.

The Commission has established three strategic outcomes that it intends to pursue. These strategic outcomes and associated activities were described in the Commission's first Report on Plans and Priorities (RPP) for fiscal year 2001-02 and were furthered during fiscal year 2002-03. With some minor adjustments and updating, the Commission intends to continue on this course of action for fiscal year 2003-04.

During the 2002-03 reporting period, the Commission Members and Directors engaged in a strategic planning session to set the course for the MPCC. As a result of this planning session, the Strategic Outcomes in this year's RPP have been adjusted to include the identified priority of high quality reporting, preparation for input to the 5-year review of the *National Defence Act* scheduled to occur in 2003, and an additional thrust to establish internal audit and evaluation plans in concert with the initiatives and support of the Treasury Board.

Plans and Priorities by Strategic Outcomes

Summary

Strategic Outcomes	Priorities
1. Enhance MPCC's informal and expeditious handling of complaints leading to the production of quality reports.	1. Contribution to the 5-year review of the *National Defence Act.* (new priority) 2. Resolution of matters before the Commission as informally and expeditiously as the circumstances and the consideration of fairness permit. (previous and ongoing priority) 3. Refinement of processes that will serve to ensure that all reports achieve expectations of high quality. (new priority) 4. Client-focused service. (previous and ongoing priority)
2. Improve awareness of the MPCC with respect to its mission, mandate, role and results achieved.	1. Improve awareness among key stakeholders regarding the MPCC's mandate and services. (previous and ongoing priority) 2. Improve awareness of the MPCC with respect to its mandate through the continuation of our outreach program. (previous and ongoing priority) 3. Increase citizen-centred focus by user-friendly refinements to electronic access providing clients and other interested parties with comprehensive and timely information and MPCC services. (previous and ongoing priority)
3. Provide quality public service through greater efficiency in the operation of the MPCC by taking advantage of technologies, partnerships and the adoption of best practices.	1. Maintain or improve service delivery and continued commitment to modern comptrollership. (previous and ongoing priority) 2. Benefit through continued collaboration with other small agencies or through the introduction of alternative service delivery practices. (previous and ongoing priority) 3. Prudent investment in technology to promote a cost-effective results-based approach to service delivery. (previous and ongoing priority)

Details

Strategic Outcome #1 **($1,450,000)**

Enhance MPCC's informal and expeditious handling of complaints leading to the production of quality reports.

Priorities

1. Contribution to the 5-year review of the *National Defence Act.*

2. Resolution of matters before the Commission as informally and expeditiously as the circumstances and the consideration of fairness permit.

3. Refinement of processes that will serve to ensure that all reports achieve expectations of high quality.

4. Client-focused service.

Plans

- Evaluate Part IV of the *National Defence Act* relating to the MPCC and provide recommendations for amendments.

- Assess investigator/analyst capacity and establish contingencies for handling fluctuations in the volume of complaints.

- Increased delegations of authority and full utilization of the MPCC governance structure.

- Enhanced coordination of legal and operational processes.

- Implementation of quality control functions of our Writer/Editor.

Performance Monitoring

- Assess accepted amendments to the *National Defence Act.*

- Evaluate the feedback from clients and stakeholders on the reports prepared and submitted by the Chairperson.

- Communication with complainants and subjects of complaints.

- Continue to monitor the volume of complaints as well as the tracking of complaints being processed by the Commission.

Strategic Outcome #2 **($349,000)**

Improve awareness of the MPCC with respect to its mission, mandate, role and results achieved.

Priorities

1. Improve awareness among key stakeholders regarding the MPCC's mandate and services.

2. Improve awareness of the MPCC with respect to its mandate through the continuation of our outreach program.

3. Increase citizen-centred focus by user-friendly refinements to electronic access providing clients and other interested parties with comprehensive and timely information and MPCC services.

Plans

- Increase informal exchanges with key stakeholders.

- Continue presentations to Military Police detachments and other Canadian Forces personnel by the Chairperson and other members of the MPCC on the topic of complaints in general and interference complaints in particular.

- Continue with the annual publication of "Special Reports" on selected topics of importance providing broad dissemination.

- Implement enhancements to the MPCC Web site.

Performance Monitoring

- Monitor feedback from presentations, reports, and clients.

- Use of data gathering mechanisms to monitor the awareness of MPCC's mandate in the Department of National Defence, the Canadian Forces and the Canadian Press as well as complying with the federal government's annual reporting requirements.

- Monitor Web site traffic.

Strategic Outcome 3 **($1,863,000)**

Provide quality public service through greater efficiency in the operation of the MPCC by taking advantage of technologies, partnerships and adoption of best practices.

Priorities

1. Maintain or improve service delivery and continued commitment to modern comptrollership.

2. Benefit through continued collaboration with other small agencies or through the introduction of alternative service delivery practices.

3. Prudent investment in technology to promote a cost-effective results-based approach to service delivery.

Plans

- Develop an action plan based on the results of our modern comptrollership organizational capacity assessment.

- Consolidate the Records Management Information System and expand the functionality of other common systems applications previously acquired by the Commission.

- Develop internal audit and evaluation plans in concert with small agency initiatives of Treasury Board.

- Continue to assess the feasibility of partnerships with other agencies or contracting out for common support services through the sharing of experiences and knowledge at the Small Agency Administrators Network and other forums.

- Maintain awareness of Government On-Line initiatives and finalize the implementation of PKI secure remote access.

Performance Monitoring

- Monitor development and implementation of the Records Management Information System and ensure compliance with Treasury Board guidelines.

- Develop a Government-On-Line Strategy and action plan for MPCC incorporating status-reporting practices in accordance with key deliverables and milestones.

- Establish service standards for business processes directly linked to serving clients and stakeholders.

Organization

Strategic Outcomes and Business Line

Business Line Description

The MPCC deals with the processing of complaints having to do with the Military Police.

The Commission, which reports annually to Parliament, provides an independent and impartial review of conduct complaints referred to it by complainants dissatisfied with the Provost Marshal's disposition of their complaint. Furthermore, the Commission deals exclusively with interference complaints, which are filed by Military Police members who believe that any officer, non-commissioned member or senior official has interfered with their investigation. As well, if considered to be in the public interest, the Chairperson may, at any time, cause the Complaints Commission to conduct an investigation and, if warranted, to hold a public hearing into a conduct or interference complaint.

Business Line Objective

To deal with all matters before the Commission as informally and expeditiously as the circumstances of fairness permit, including:

- Interference complaints received from Military Police members;
- Investigations, and, if warranted, public hearings into complaints deemed to be in the public interest by the Chairperson;
- Oversight of the Provost Marshal's treatment of complaints about misconduct by Military Police members; and,
- To review the handling of specific misconduct complaints when requested to do so by complainants.

Strategic Outcomes and Business Line

The Commission has only one business line. All MPCC resources are dedicated to achieving its business line objective. The following table provides a crosswalk of the resource relationship between Strategic Outcomes and its Business Line.

	Strategic Outcomes			
($ Thousands)	Informal/Expeditious Handling of Complaints	Improve Awareness of the MPCC	Greater Efficiency in MPCC Operations	Total
Business Line:				
Investigation and Review of Complaints	1,450.0	349.0	1,863.0	3,662.0*
Full time Equivalents (FTE)	10.5	2.0	11.0	23.5

*Excludes Employee Benefit Plan Costs

Accountability

The Commission is a federal agency that reports to Parliament through the Minister of National Defence. In order to deliver its mandate, the Commission operates a single program, which consists of one business line. The reporting structure established for the delivery of MPCC's business line is:

Chairperson:

The Chairperson reports to Parliament through the Minister of National Defence.

Executive Director:

The Executive Director reports to the Chairperson and is responsible for operations and corporate services (3,662.0 million dollars / 23,5 FTE).

General Counsel and Director of Legal Services:

The General Counsel and Director of Legal Services reports to the Chairperson and is responsible for legal counsel and advice.

Commission Planned Spending

($ Thousands)	Forecast Spending 2002-2003[1]	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates (gross)	4,010.0	**4,021.0**	4,021.0	4,021.0
Non-Budgetary Main Estimates	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	4,010.0	**4,021.0**	4,021.0	4,021.0
Adjustments [2]	315.7	-	-	-
Net Planned Spending	4,325.7	**4,021.0**	4,021.0	4,021.0
Plus: Cost of services received without charge	144.1	**136.4**	136.4	136.4
Net Cost of Program	4,469.8	**4,157.4**	4,157.4	4,157.4

Full Time Equivalents	23.5	**23.5**	23.5	23.5

(1) Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.
(2) Forecast spending for 2002-2003 reflects approvals obtained since the Main Estimates, including transfers from TB vote 15 and Supplementary Estimates.

Annexes

A. Financial Information

Net Cost of Program for the Estimates Year

($ Thousands)	2003-2004
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per Planned Spending Table)	4,021.0
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public works and Government Services Canada (PWGSC)	-
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by the Treasury Board Secretariat	136.4
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	-
Total Cost of Program	**4,157.4**
Less: Non-respendable Revenue	-
2003-2004 Net Cost of Program	**4,157.4**

B. Legislation Administered by the Commission

The Chairperson has responsibility to Parliament for the following:

National Defence Act, Part IV, sections 250.1 to 250.53(2), R.S., c. N-4, s. 1 (S.C. 2000, c. 13)

C. Annual Reports

Statutory and other reports produced by the Commission:

- Estimates, Part I
- Estimates, Part II
- Reports on Plans and Priorities
- Departmental Performance Report
- Part VII of the *Official Languages Act*
- Employment Equity Action Plan and Annual Report
- Official Languages Action Plan and Annual Report
- Reports on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*
- Delegation of Staffing Authority
- Internal disclosure

D. Contact for Further Information

Military Police Complaints Commission
270 Albert Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario K1P 5G8

General Information: (613) 947-5625

For more information about the contents of this document, contact:

Robert A. MacDougall
Executive Director
Tel: (613) 943-5580
Fax: (613) 947-5713
Email: macdougallr@mpcc-cppm.gc.ca

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-64
ISBN 0-660-62267-X

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Budget des dépenses 2003-2004

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'honorable John McCallum, C.P., député
Ministre de la Défense nationale

Table des matières

N° de page

Message de la présidente et déclaration de la direction 1

Message de la présidente 1

Déclaration de la direction 3

Raison d'être 4

Survol de la planification 4

Plans et priorités par résultat stratégique 6

Résumé 6

Détails 7

Organisation 10

Résultats stratégiques et secteur d'activité 10

Responsabilisation 11

Prévisions des dépenses de la Commission 12

Annexes 13

A. Information financière 13

Coût net du programme pour l'année budgétaire 13

B. Loi appliquée par la Commission 13

C. Rapports annuels 14

D. Personne-ressource pour renseignements supplémentaires 14

Message de la présidente
et
déclaration de la direction

Message de la présidente

À la fin de notre troisième année complète de fonctionnement, je suis heureuse de souligner l'évolution de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire à titre d'organisation fortement axée sur les résultats.

La surveillance civile des activités liées à l'exécution de la loi ne se limite pas à la tenue d'enquêtes au sujet des plaintes et à la production de rapports. Nous ne mesurons pas notre efficacité uniquement en fonction du nombre de plaintes traitées au cours d'une année donnée, mais également en fonction de la mesure selon laquelle nous avons réussi à faire de la Commission un organisme capable de provoquer des changements positifs. Au cours du dernier exercice, nos travaux ont mené à des changements majeurs et précis en ce qui concerne les politiques et procédures de la police militaire.

C'est précisément le rôle que le gouvernement du Canada avait en tête à l'endroit de la Commission lorsqu'elle a été créée le 1er décembre 1999 et je crois que nous avons accompli d'importantes réalisations dans ce domaine au cours de l'exercice 2002-2003.

En 2002, les membres et les directeurs de la Commission ont participé à une séance de planification stratégique afin d'évaluer le positionnement de l'organisme et de tracer la voie à suivre pour l'avenir. Cette démarche a donné lieu à l'établissement de dix objectifs stratégiques qui ont été intégrés dans le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004.

En plus de la promotion de mécanismes visant à assurer la préparation de rapports de la plus haute qualité qui soit, une des priorités majeures de la Commission en 2003 sera la préparation et la présentation de nos suggestions concernant l'examen quinquennal de la *Loi sur la défense nationale*. Nous nous fonderons en grande partie sur l'expérience que nous avons vécue au cours des trois dernières années dans le cadre de l'application de la Loi pour proposer des modifications visant à promouvoir davantage l'intention du législateur ainsi qu'à répondre aux attentes des citoyens canadiens en ce qui concerne la surveillance civile de la police militaire.

De plus, la Commission est bien résolue à poursuivre la modernisation de la fonction de contrôleur en élaborant des plans d'action concernant les résultats de l'évaluation de sa capacité organisationnelle. Un examen approfondi des résultats du sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux a permis de déterminer des possibilités de répondre aux questions soulevées. La Commission est bien avancée au plan des efforts qu'elle déploie pour appuyer l'initiative du Gouvernement en direct et poursuivra ses activités dans ce domaine au cours du prochain exercice. Elle continue

également à privilégier le maintien et le bien-être du personnel et suit de près l'évolution de la Réforme de la gestion des ressources humaines.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission continuera à mettre le cap sur les trois résultats stratégiques décrits dans ses précédents rapports sur les plans et les priorités, sous réserve de quelques corrections mineures et de la mise à jour de ses priorités ainsi que des plans d'action s'y rapportant. La Commission demeure déterminée à produire des rapports de grande qualité par suite du traitement des plaintes avec célérité et sans formalisme, à mieux faire connaître son organisation et ses activités et à offrir un service public de qualité par la recherche constante de solutions axées sur la rentabilité et l'efficience.

La présidente,

Louise Cobetto

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 (RPP) de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.

Le présent document a été préparé conformément aux principes et exigences énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il présente une description fidèle des plans et des priorités de la Commission.
- Les données relatives aux dépenses prévues qui y figurent sont compatibles avec les directives énoncées dans le Budget du ministre des Finances et à celles du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est complet et exact.
- Il est fondé sur de bons systèmes sous-jacents d'information et de gestion.

Les membres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et pouvoirs fournis.

Nom : R. A. MacDougall
Robert A. MacDougall
Directeur exécutif

Date : 7 Février 2003

Raison d'être

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM) est un organisme civil, indépendant du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC) et externe à ceux-ci. Son mandat consiste à surveiller et à examiner les plaintes portant sur la conduite des membres de la police militaire dans l'exercice de leurs fonctions de nature policière et à traiter les plaintes d'ingérence dans les enquêtes policières. Si elle l'estime préférable dans l'intérêt public, la présidente peut faire tenir une enquête par la Commission et, si les circonstances le justifient, convoquer une audience publique pour enquêter sur une plainte pour inconduite ou une plainte pour ingérence.

Notre mission est de promouvoir les principes d'intégrité et d'équité et d'établir un climat de confiance auprès du MDN, des FC et de la population canadienne à l'égard des activités de la police militaire en veillant à ce que le traitement des plaintes pour inconduite ou ingérence dans les enquêtes de la police militaire se déroulent de manière rapide, équitable, indépendante et exhaustive.

Pour obtenir une description complète de ce qui constitue une plainte pour inconduite ou une plainte pour ingérence ainsi que des méthodes de traitement de chacune et des rapports annuels de la Commission qui ont été déposés au Parlement, veuillez consulter le site Internet de l'organisme à www.mpcc-cppm.gc.ca.

Survol de la planification

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire est en mesure d'appliquer son programme grâce au fait qu'elle est financée en grande partie par les dépenses d'exploitation et qu'elle est autorisée à dépenser les recettes touchées au cours de l'année. La Commission est un organisme quasi judiciaire qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale.

La Commission n'a aucun pouvoir décisionnel. Elle formule des recommandations pouvant donner lieu à la censure de la conduite des personnes visées par la plainte, mais ces recommandations visent d'abord et avant tout à rectifier les situations ayant donné lieu à la plainte afin d'empêcher qu'elles se reproduisent. Si la personne qui revoit les conclusions ou recommandations de la Commission décide de ne prendre aucune mesure consécutive à celles-ci, les motifs de cette décision doivent être communiqués au ministre et à la présidente.

La Commission est impartiale et équitable et doit être perçue ainsi dans ses rapports avec les plaignants et avec les personnes qui font l'objet d'une plainte. La Commission n'agit pas à titre de représentant de l'une ou l'autre de ces personnes. Son rôle consiste plutôt à mener une enquête indépendante et impartiale pour en arriver à des conclusions et à des recommandations objectives fondées sur les

renseignements obtenus des plaignants, des personnes visées par la plainte, des témoins et des autres personnes pouvant aider à découvrir la vérité au sujet des événements faisant l'objet de l'enquête.

La Commission n'a aucun contrôle quant au nombre ou à la complexité des plaintes qu'elle reçoit. Dans le même ordre d'idées, il est impossible de prédire, au cours d'une année donnée, le nombre de plaintes susceptibles d'être considérées comme des plaintes intéressant le public et nécessitant, de ce fait, une enquête publique qui est une démarche plus coûteuse ou une audience. Par conséquent, l'un des défis de la Commission consiste à gérer efficacement les fluctuations touchant les plaintes.

Afin de bien répondre aux questions dont elle est saisie et de relever avec succès les défis auxquels elle est exposée, la Commission doit sélectionner avec soin ses activités. À cette fin, elle doit continuer à consacrer ses énergies et ses ressources à la réalisation de son mandat et à l'amélioration de son efficacité au travail dans la mesure du possible, tout en gardant à l'esprit et en appuyant les priorités nationales du gouvernement.

La Commission s'est fixée trois résultats stratégiques qu'elle veut chercher à atteindre. Ces résultats et les activités qui s'y rattachent ont été décrits dans le premier RPP de la Commission pour l'exercice financier 2001-2002 et l'accent a été mis sur la mise en œuvre des mesures connexes au cours de l'exercice 2002-2003. Sous réserve de quelques modifications mineures et d'une mise à jour, la Commission entend continuer dans la même veine au cours de l'exercice 2003-2004.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les membres et les directeurs de la Commission ont participé à une séance de planification stratégique afin de tracer la voie à suivre pour la CPPM. Par suite de cette séance de planification, les résultats stratégiques du RPP du présent exercice ont été corrigés par l'ajout de deux priorités, soit la présentation de rapports de grande qualité et la préparation du document relatif à l'examen quinquennal de la *Loi sur la défense nationale* devant avoir lieu en 2003. Un autre objectif s'ajoute également, soit l'établissement de plans de vérification et d'évaluation internes dans le cadre du soutien des initiatives du Conseil du Trésor.

Plans et priorités par résultat stratégique

Résumé

Résultats stratégiques	Priorités
1. Améliorer le traitement des plaintes dont la CPPM est saisie, avec célérité et sans formalisme, afin d'assurer la production de rapports de qualité.	1. Participer à l'examen quinquennal de la *Loi sur la défense nationale*. (nouvelle priorité) 2. Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, résoudre les questions présentées à la Commission avec célérité et sans formalisme. (priorité précédente et actuelle) 3. Améliorer les méthodes visant à assurer la préparation dans tous les cas de rapports de grande qualité. (nouvelle priorité) 4. Offrir un service axé sur la clientèle. (priorité précédente et actuelle)
2. Faire connaître davantage la CPPM et accroître sa visibilité en ce qui concerne sa mission, son mandat, son rôle et les résultats atteints.	1. Mieux faire connaître aux intervenants clés le mandat et les services de la CPPM. (priorité précédente et actuelle) 2. Faire connaître d'avantage la CPPM en ce qui concerne son mandat, en continuant d'appliquer le programme de sensibilisation du public de l'organisme. (priorité précédente et actuelle) 3. Renforcer le service axé sur les citoyens en offrant un accès électronique convivial permettant aux clients et aux autres parties intéressées d'obtenir rapidement de la CPPM des renseignements et services complets. (priorité précédente et actuelle)
3. Offrir des services publics de qualité grâce à une administration plus efficace en utilisant les technologies et partenariats disponibles et en adoptant des pratiques exemplaires.	1. Maintenir ou améliorer la prestation des services et l'engagement continu envers une fonction de contrôleur moderne. (priorité précédente et actuelle) 2. Tirer profit d'une meilleure collaboration avec d'autres petits organismes ou de la mise en œuvre d'initiatives de diversification des modes de prestation de services. (priorité précédente et actuelle) 3. Investir prudemment dans la technologie afin de promouvoir une approche axée sur les résultats et la rentabilité en ce qui concerne la prestation des services. (priorité précédente et actuelle)

Détails

Résultat stratégique n° 1 **(1 450 000 $)**

Améliorer le traitement des plaintes dont la CPPM est saisie, avec célérité et sans formalisme, afin d'assurer la production de rapports de qualité.

Priorités

1. Participer à l'examen quinquennal de la *Loi sur la défense nationale.*
2. Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, la Commission doit résoudre les questions qui lui sont présentées avec célérité et sans formalisme.
3. Améliorer les méthodes visant à assurer la préparation dans tous les cas de rapports de grande qualité.
4. Offrir un service axé sur la clientèle.

Plans

- Évaluer la partie IV de la *Loi sur la défense nationale* en ce qui concerne la CPPM et recommander des modifications.
- Évaluer la capacité des enquêteurs et analystes et établir un plan d'action pour gérer les fluctuations du nombre de plaintes.
- Faire davantage appel aux délégations de pouvoir et utiliser pleinement la structure de gouvernance de la CPPM.
- Assurer une meilleure coordination des procédures relatives aux fonctions juridiques et opérationnelles.
- Mettre en œuvre les fonctions de contrôle de la qualité de notre rédacteur/réviseur.

Suivi du rendement

- Évaluer les modifications acceptées touchant la *Loi sur la défense nationale.*
- Évaluer les commentaires des clients et des groupes d'intérêt sur les rapports préparés et présentés par la présidente.
- Communiquer avec les plaignants et les personnes qui font l'objet de plaintes.
- Continuer à surveiller le nombre de plaintes et à assurer un suivi des plaintes traitées par la Commission.

Résultat stratégique n° 2 **(349 000 $)**

Faire connaître davantage la CPPM en ce qui concerne sa mission, son mandat, son rôle et les résultats atteints.

Priorités

1. Mieux faire connaître aux intervenants clés le mandat et les services de la CPPM.
2. Faire connaître davantage la CPPM en ce qui concerne son mandat, en continuant d'appliquer le programme de sensibilisation du public de l'organisme.
3. Renforcer le service axé sur les citoyens en offrant un accès électronique convivial permettant aux clients et aux autres parties intéressées d'obtenir rapidement de la CPPM des renseignements et services complets.

Plans

- Accroître les échanges informels avec les intervenants clés.
- Poursuivre les présentations aux détachements de la police militaire et à d'autres membres du personnel des Forces canadiennes par la présidente et par d'autres membres de la CPPM au sujet du traitement des plaintes en général et, plus particulièrement, au sujet des plaintes pour ingérence.
- Poursuivre la publication annuelle de « rapports spéciaux » concernant des sujets choisis importants et en assurer une large diffusion.
- Apporter des améliorations au site Internet de la CPPM.

Suivi du rendement

- Obtenir des commentaires des clients au sujet des exposés et des rapports.
- Utiliser des mécanismes de cueillette de données afin de mesurer la connaissance de la CPPM au sein du ministère de la Défense nationale, des Forces canadiennes et de la presse canadienne et respecter les exigences du gouvernement fédéral en matière de rapports annuels.
- Surveiller la circulation sur le site Internet.

Résultat stratégique n° 3 **(1 863 000 $)**

Offrir des services publics de qualité grâce à une administration plus efficace en utilisant les technologies et partenariats disponibles et en adoptant des pratiques exemplaires.

Priorités

1. Maintenir ou améliorer la prestation des services et l'engagement continu envers une fonction de contrôleur moderne.
2. Tirer profit d'une meilleure collaboration avec d'autres petits organismes ou de la mise en œuvre d'initiatives de diversification des modes de prestation de services.
3. Investir prudemment dans la technologie afin de promouvoir une approche axée sur les résultats et la rentabilité en ce qui concerne la prestation des services.

Plans

- Élaborer un plan d'action fondé sur les résultats de l'évaluation de la capacité de l'organisation à titre de contrôleur moderne.
- Procéder à l'intégration du système informatique de la gestion des documents et accroître la fonctionnalité d'autres applications courantes que la Commission possède déjà.
- Élaborer des plans de vérification et d'évaluation internes dans le cadre des initiatives du Conseil du Trésor concernant les petits organismes.
- Continuer à évaluer la possibilité de collaborer avec d'autres organismes relativement à la prestation de services de soutien communs ou d'en confier l'exécution à des entrepreneurs de l'extérieur en partageant les expériences et connaissances par l'entremise du Réseau des administrateurs de petits organismes et d'autres tribunes.
- Continuer à faire connaître l'initiative du Gouvernement en direct et finaliser la mise en œuvre de l'accès à distance protégé et de l'ICP.

Suivi du rendement

- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du système informatique de la gestion des documents et veiller à ce qu'il soit conforme aux directives du Conseil du Trésor.
- Élaborer à l'égard du projet du Gouvernement en direct une stratégie et un plan d'action comprenant la production des rapports conformément aux principaux objectifs visés et résultats souhaités.
- Établir des normes à l'égard des procédés administratifs directement liés aux services à assurer aux clients et aux parties intéressées.

Organisation

Résultats stratégiques et secteur d'activité

Description du secteur d'activité

La CPPM s'occupe du traitement des plaintes concernant la police militaire.

La Commission, qui rend compte annuellement au Parlement, assure un examen indépendant et impartial des plaintes pour inconduite que lui soumettent des plaignants insatisfaits de la décision initiale du grand prévôt au sujet de leurs plaintes. La Commission a compétence exclusive pour traiter les plaintes pour ingérence déposées par les membres de la police militaire qui croient qu'un officier, un militaire du rang ou un cadre supérieur est intervenu dans leur enquête. De plus, si elle l'estime préférable dans l'intérêt public, la présidente peut, en tout temps, faire tenir une enquête par la Commission et, si les circonstances le justifient, convoquer une audience publique pour enquêter sur une plainte pour inconduite ou une plainte pour ingérence.

Objectif du secteur d'activité

Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, la Commission doit traiter toutes les questions qui lui sont présentées avec célérité et sans formalisme, et, à cette fin :

- examiner les plaintes pour ingérence reçues des membres de la police militaire;
- mener des enquêtes et, au besoin, tenir des audiences publiques au sujet des plaintes que la présidente considère comme des plaintes intéressant le public;
- surveiller le traitement des plaintes pour inconduite par le grand prévôt, visant des membres de la police militaire;
- Examiner le traitement de certaines plaintes pour inconduite à la demande des plaignants.

Résultats stratégiques et secteur d'activité

La Commission œuvre à l'intérieur d'un seul secteur d'activité. Toutes les ressources de la CPPM visent à atteindre l'objectif de son secteur d'activité. Le tableau ci-dessous illustre le lien qui existe sur le plan des ressources entre les résultats stratégiques et le secteur d'activité.

Résultats stratégiques				
(milliers de dollars)	Traitement des plaintes avec célérité et sans formalisme	Accroître la connaissance de la CPPM	Accroître l'efficacité des activités de la CPPM	Total
Secteur d'activité :				
Examen des plaintes et enquêtes	1 450,0	349,0	1 863,0	3 662, 0*
Équivalents temps plein (ETP)	10,5	2,0	11,0	23,5

* Exclut les coûts du régime d'avantages sociaux des employés

Responsabilisation

La Commission est un organisme fédéral qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Pour s'acquitter de son mandat, la Commission exploite un seul programme, qui se compose d'un seul secteur d'activité. La structure hiérarchique suivante a été établie pour permettre à la CPPM de réaliser les objectifs pour son secteur d'activité :

Présidente :

La présidente rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale.

Directeur exécutif :

Le directeur exécutif relève de la présidente et est responsable des opérations et des services généraux (3 662,0 millions de dollars / 23,5 ETP)

Avocate générale et directrice des services juridiques :

L'avocate générale et directrice des services juridiques relève de la présidente et est responsable de la prestation de conseils et d'avis juridiques.

Prévisions des dépenses de la Commission

(milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003[1]	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	4 010,0	**4 021,0**	4 021,0	4 021,0
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du budget principal des dépenses	4 010,0	**4 021,0**	4 021,0	4 021,0
Rajustements [2]	315,7	-	-	-
Dépenses nettes prévues	4 325,7	**4 021,0**	4 021,0	4 021,0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	144,1	**136,4**	136,4	136,4
Coût net du programme	4 469,8	**4 157,4**	4 157,4	4 157,4
Équivalents temps plein	23,5	**23,5**	23,5	23,5

(1) Ces dépenses reflètent les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

(2) Les dépenses prévues pour 2002-2003 indiquent les approbations obtenues depuis le dépôt du Budget principal des dépenses, y compris les virements du crédit 15 et du Budget supplémentaire des dépenses.

Annexes

A. Information financière

Coût net du programme pour l'année budgétaire

(milliers de dollars)	2003-2004
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	4 021,0
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	-
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	136,4
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	-
Coût total du programme	**4 157,4**
Moins : recettes non disponibles	-
Coût net du programme pour 2003-2004	**4 157,4**

B. Loi appliquée par la Commission

La présidente est responsable auprès du Parlement de l'application de :

la *Loi sur la défense nationale*, Partie IV, articles 250.1 à 250.53(2), S.R., ch. N-4, art. 1 (L.C. 2000, ch. 13)

C. Rapports annuels

Rapports statutaires et autres rédigés par la Commission :

- Budget des dépenses, Partie I
- Budget des dépenses, Part II
- Rapports sur les plans et les priorités
- Rapport ministériel sur le rendement
- Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*
- Plan d'action et rapport annuel sur l'équité en emploi
- Plan d'action et rapport annuel sur les langues officielles
- Rapports sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- Délégation des pouvoirs de dotation
- Divulgation interne

D. Personne-ressource pour renseignements supplémentaires

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
270, rue Albert, 10e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5G8

Renseignements généraux : (613) 947-5625

Pour de plus amples renseignements concernant le contenu du présent document, veuillez communiquer avec :

Robert A. MacDougall
Directeur exécutif
Tél.: (613) 943-5580
Fax : (613) 947-5713
Courriel : macdougallr@mpcc-cppm.gc.ca